

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Décision DG n° 2013-310 du 19 juillet 2013 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

NOR : AFSM1330564S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire);

Vu la décision DG n° 99-79 du 24 novembre 1999 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2001-130 du 9 octobre 2001 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2001-134 du 18 octobre 2001 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2005-191 du 5 octobre 2005 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2005-221 du 15 novembre 2005 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2007-235 du 3 septembre 2007 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2007-299 du 23 octobre 2007 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2010-241 du 4 novembre 2010 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide:

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont les noms suivent:

M. BAUVAL (Laurent), pharmacien inspecteur de santé publique, à compter du 3 septembre 2013.

Mme Julie LYONNARD, pharmacien inspecteur de santé publique, à compter du 7 septembre 2013.

Mme Valérie BUC-MANFRE, pharmacien contractuel, à compter du 7 septembre 2013.

Mme ROQUES (Sophie), pharmacien contractuel, à compter du 5 octobre 2013.

Mme MIRFENDERESKI (Rochanak), pharmacien inspecteur de santé publique, à compter du 23 octobre 2013.

Mme Fatima GRUSZKA, docteur en microbiologie contractuel, à compter du 4 novembre 2011.

Mme Joëlle HATTCHELOU, pharmacien contractuel, à compter du 4 novembre 2013.

M. Christophe PINCHAUX, pharmacien contractuel, à compter du 4 novembre 2013.

M. Guillaume RENAUD, ingénieur contractuel, à compter du 15 novembre 2013.

Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 19 juillet 2013.

Le directeur général adjoint,
F. HÉBERT